

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 815****9 août 2004****SOMMAIRE**

<b>ABM NovaEuropa F. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39080</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>39117</b>
<b>Abbey Holdings S.A., Moutfort</b> .....	<b>39083</b>	<b>Fraco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>39113</b>
<b>Abbey Holdings S.A., Moutfort</b> .....	<b>39084</b>	<b>Gibraltar S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>39113</b>
<b>Abbey Holdings S.A., Moutfort</b> .....	<b>39084</b>	<b>Globus Immobil Investment S.A., Luxembourg</b> ..	<b>39099</b>
<b>Abbey Holdings S.A., Moutfort</b> .....	<b>39084</b>	<b>Granata S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39077</b>
<b>Agritourinvest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39101</b>	<b>Granata S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39078</b>
<b>Al Alamiyah S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>39117</b>	<b>Hachem Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39083</b>
<b>Aludev S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39112</b>	<b>Hebe Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39074</b>
<b>Ansdehl S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39075</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Ansdehl S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39076</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39087</b>
<b>Aube Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39119</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Berlys Fashion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39102</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39087</b>
<b>Blatteus S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>39112</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>C&amp;C Management S.A., Goetzingen</b> .....	<b>39081</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39087</b>
<b>Camoze Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39112</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Compagnie d'Investissements Lux S.A., Pétange</b> ..	<b>39092</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39087</b>
<b>Compagnie d'Investissements Lux S.A., Pétange</b> ..	<b>39092</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Compagnie Européenne de Bureautique S.A., Lu-</b>		<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39088</b>
<b>xembourg</b> .....	<b>39092</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Diasman Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39076</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39088</b>
<b>East Commercial Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39085</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>EBS Dealing Resources International Limited, Lon-</b>		<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39088</b>
<b>don</b> .....	<b>39078</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>EBS Dealing Resources International Limited, Lon-</b>		<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39088</b>
<b>don</b> .....	<b>39078</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>ELM Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39095</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39088</b>
<b>Electricité Kyll S.A., Diekirch</b> .....	<b>39106</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Etam Lingerie Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette</b>	<b>39074</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39089</b>
<b>FAM Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>39079</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>FAM Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>39079</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39089</b>
<b>Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39081</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39081</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39089</b>
<b>Fiat Finance Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39083</b>	<b>Industrial Trading Corporation S.A.H., Luxem-</b>	
<b>Fiat Finance Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39083</b>	<b>bourg-Kirchberg</b> .....	<b>39089</b>
<b>Finacap Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39113</b>	<b>Investoil Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39105</b>
<b>Financial Services, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>39113</b>	<b>Jacquet International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>39105</b>
<b>Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Lu-</b>		<b>L-Travaux, S.à r.l., Munsbach</b> .....	<b>39102</b>
<b>xembourg</b> .....	<b>39116</b>	<b>L-Travaux, S.à r.l., Munsbach</b> .....	<b>39102</b>
<b>Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Lu-</b>			

L.G. Consulting, S.à r.l., Berchem .....	39114	Reliant International Corporation S.A., Luxembourg .....	39086
Liberty Island S.A., Luxembourg .....	39080	Rhom International, S.à r.l., Howald .....	39109
Liberty Island S.A., Luxembourg .....	39080	Rhom International, S.à r.l., Howald .....	39110
Malerbetrieb Esch, GmbH, Remich .....	39085	SC Hotels UK Pensions, S.à r.l., Luxembourg ....	39090
Morston Holding S.A., Schuttrange .....	39080	SC Hotels UK Pensions, S.à r.l., Luxembourg ....	39090
Nileen S.A., Luxembourg .....	39089	Scalia, S.à r.l., Luxembourg .....	39080
Optique Biewer, S.à r.l., Diekirch .....	39090	Schneider & Lieser Lux, S.à r.l., Grevenmacher ..	39090
Pa.Fi. France S.A., Luxembourg .....	39115	Scott & Krohn Holding S.A., Luxembourg .....	39110
Pa.Fi. France S.A., Luxembourg .....	39115	SES Finance S.A., Betzdorf .....	39101
PP Development S.A., Luxembourg .....	39103	SES Global S.A., Betzdorf .....	39108
Procter and Gamble Luxembourg Investment, S.à r.l., Luxembourg .....	39113	Serendipi S.A., Luxembourg .....	39091
Progimmo S.A., Luxembourg .....	39112	Serilux, S.à r.l., Luxembourg .....	39085
Progimmo S.A., Luxembourg .....	39112	Temperature Controlled Logistics, S.à r.l., Mar- nach .....	39095
Prop S.A., Luxembourg .....	39110	Tradex S.A., Luxembourg .....	39096
Publmail S.A., Luxembourg .....	39111	Uniflair International S.A., Luxembourg .....	39081
Quadrini, S.à r.l., Foetz .....	39118	Uniflair International S.A., Luxembourg .....	39082
Red Rock, S.à r.l., Luxembourg .....	39079	Uniflair International S.A., Luxembourg .....	39082
Reliant International Corporation S.A., Luxem- bourg .....	39085	Uniflair International S.A., Luxembourg .....	39082
Reliant International Corporation S.A., Luxem- bourg .....	39086	Uniflair International S.A., Luxembourg .....	39082
Reliant International Corporation S.A., Luxem- bourg .....	39086	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg .....	39098
Reliant International Corporation S.A., Luxem- bourg .....	39086	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg .....	39098
Reliant International Corporation S.A., Luxem- bourg .....	39086	Witry-Rausch, S.à r.l., Luxembourg .....	39079

### ETAM LINGERIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 92.279.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société anonyme ETAM LINGERIE LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 16 avril 2004 que:

1. L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Melchior et Monsieur François-Régis de Vulpian et ce jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2006. De plus, l'Assemblée nomme la société de droit français ETAM S.A., représentée par Monsieur Jean-Claude Darrouzet, en qualité d'administrateur.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat des commissaires de la société, à savoir la SPRL VAN CAUTER CONSTANTIN (21, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg) et la société KPMG (31, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg) et ce, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047671.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

### HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048704.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**ANSDELL S.A., Société Anonyme,  
(anc. MEETLUX S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.842.

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ANSDELL S.A., R. C. Luxembourg B 85.842, constituée originairement sous la dénomination de MEETLUX S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 753 du 17 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 432 du 23 avril 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente a exposé ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Ratification de la souscription par la société ANSDELL S.A. à 60 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, numérotées 1 à 60, dans la société LA BISTAGNE, avec siège social au 33, rue Vivienne, F-75002 Paris, France, avec un capital social de EUR 10.000,-.

3. Ratification de la souscription par la société ANSDELL S.A. à 60 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, numérotées 1 à 60, dans la société LA TORTUE MARINE, avec siège social au 42, rue de Tauzia, F-33800 Bordeaux, France, avec un capital social de EUR 10.000,-, cette dernière devant acquérir un bien sis à F-83310 Grimaud (Var), Domaine de Beauvallon, 5, Montée de la Haute Suane, Villa La Cavatine.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, la mise en valeur, la gestion et/ou la location d'immeubles.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de ratifier la souscription par la société ANSDELL S.A. à 60 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, numérotées 1 à 60, dans la société LA BISTAGNE, avec siège social au 33, rue Vivienne, F-75002 Paris, France, avec un capital social de EUR 10.000,-.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de ratifier la souscription par la société ANSDELL S.A. à 60 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, numérotées 1 à 60, dans la société LA TORTUE MARINE, avec siège social au 42, rue de Tauzia, F-33800 Bordeaux, France, avec un capital social de EUR 10.000,-, cette dernière devant acquérir un bien sis à F-83310 Grimaud (Var), Domaine de Beauvallon, 5, Montée de la Haute Suane, Villa La Cavatine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Gashkova, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, vol. 143S, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048565.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**ANSDELL S.A., Société Anonyme,  
(anc. MEETLUX S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.842.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 739 du 14 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048566.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**DIASMAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.662.

Société anonyme constituée suivant acte notarié de M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 140 du 29 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé, conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 426 du 9 juin 1999.

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Joseph Assaraf, Directeur de banque, CH-1204 Genève, 3, Quai d'Ile,
- Monsieur Jacques Benzeno, Directeur de banque, L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal,
- Monsieur Yvan Chappuis, membre de la Direction UBP, 96-98, rue du Rhône, CH-1204 Genève,
- Monsieur Andreas Stricker, membre du Comité Exécutif UBP, 96-98, rue du Rhône, CH-1204 Genève.

Suite à la décision de Monsieur Joseph Assaraf de démissionner de sa fonction d'Administrateur, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 7 juin 2004 a décidé de réduire le nombre de poste d'administrateur à trois et a réélu aux postes d'Administrateur:

- Monsieur Jacques Benzeno, Directeur de banque, L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal,
- Monsieur Yvan Chappuis, membre de la Direction UBP, 96-98, rue du Rhône, CH-1204 Genève,
- Monsieur Andreas Stricker, membre du Comité Exécutif UBP, 96-98, rue du Rhône, CH-1204 Genève.

*Commissaire aux Comptes:*

- DELOITTE & TOUCHE, société établie à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2003**

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire le lundi 7 juin 2004.

**RESULTAT**

La société clôture l'exercice 2003 avec un bénéfice de EUR 17.812.208,26.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter les résultats comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 2003.....	811.787,13 EUR
Bénéfice de l'exercice 2003.....	17.812.208,26 EUR
Résultat à affecter .....	18.623.995,39 EUR
Dotation à la réserve légale.....	(0,00 EUR)
Distribution de dividendes.....	(0,00 EUR)
Report à nouveau .....	18.623.995,39 EUR

Cette décision est conforme à la proposition faite par le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048157.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**GRANATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 42.650.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GRANATA S.A, R. C B Numéro 42.650, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 161 du 15 avril 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 8 septembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinq millions (5.000.000,-) d'euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par conversion de partie d'une créance d'actionnaire d'un montant de huit cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 826.250,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune à cinq millions huit cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 5.826.250,-) par la création et l'émission de quatre cent treize mille cent vingt-cinq (413.125) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 826.250,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune à cinq millions huit cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 5.826.250,-) par la création et l'émission de quatre cent treize mille cent vingt-cinq (413.125) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actionnaires ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentiels, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

Monsieur Georges Guarnotta, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, 15, boulevard Rainier III, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 13 mai 2004.

Les nouvelles actions ont été libérées par conversion d'une partie de la créance de Monsieur Georges Guarnotta, préqualifié envers la société GRANATA S.A.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 5 mai 2004 par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 413.125 actions d'une valeur de 2 EUR chacune à émettre en contrepartie.»

En conséquence l'Assemblée Générale approuve le rapport du réviseur d'entreprises.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq millions huit cent vingt-six mille deux cent cinquante (5.826.250,-) euros divisé en deux millions neuf cent treize mille cent vingt-cinq (2.913.125) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, vol. 21CS, fol. 28, case 11. – Reçu 8.262,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048575.3/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GRANATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.650.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 636 du 24 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048576.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, Société Anonyme,  
(anc. CITICORP DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED).**

Siège social: London.

Succursale de Luxembourg

R. C. Luxembourg B 56.332.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société du 2 avril 2004:

- que Stephen Gerard Caplen, 21 Saxon Street, Winstchester, Hants S023 7DJ, UK a reçu pouvoir de signature individuelle pour signer tout document, lié aux clients de EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED et de sa succursale au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047827.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, Société Anonyme,  
(anc. CITICORP DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED).**

Siège social: London.

Succursale de Luxembourg

R. C. Luxembourg B 56.332.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société du 30 avril 2004:

- que Kevin Manion a démissionné en tant qu'administrateur au 1<sup>er</sup> mai 2004;

- que tous les pouvoirs de signature de Kevin Manion ont été révoqués;

- que Stephen Gerard Caplen, 21 Saxon Street, Winchester, Hants S023 7DJ, UK a été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047830.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**WITRY-RAUSCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 29.591.

Suite à des cessions de parts du 18 décembre 2002, toutes les parts sociales (500 parts) sont depuis cette date détenues par Madame Noémie Berenbaum.

Madame Noémie Berenbaum a été nommée gérante en remplacement de Madame Sylvie Kuehn.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047744.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**RED ROCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.161.

EXTRAIT

En date du 12 février 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 12 février 2003.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047748.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**FAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 72.491.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(048133.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**FAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 72.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 janvier 2004*

En date du 19 janvier 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice se terminant au 30 septembre 2003.

- De renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048116.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ABM NovaEuropa F. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 80.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 91.636.

*Extrait suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 28 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 mai que la démission de l'Administrateur A actuel, M. Giacomini Francesco est acceptée. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047754.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**SCALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.860.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*

Signature

(047781.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**LIBERTY ISLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(048769.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**LIBERTY ISLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(048770.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**MORSTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 89.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(047848.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---



**C&C MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.  
R. C. Luxembourg B 53.076.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*

Signature

(047782.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 67.768.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire*

L'assemblée décide de réélire le conseil d'administration pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- Sonia Chiesa, Président,
- Jacques Loesch, Administrateur,
- Tom Loesch, Administrateur.

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est nommée comme réviseur pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03021. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048267.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 67.768.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée décide de nommer SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048268.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 54.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048087.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048088.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048089.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048091.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048093.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 25.882.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures  
Administrateurs

(047789.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 84.854.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire*

L'assemblée décide de réélire le conseil d'administration pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

- Marco Casalino, Président
- Giancarlo Ghione, Administrateur
- Jacques Loesch, Administrateur
- Ernesto Rodoni, Administrateur

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est nommée comme réviseur pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048252.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 84.854.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée décide de nommer SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., 81, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme commissaire en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une période qui se terminera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048254.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ABBAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 27.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

Signature

(048079.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ABBEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 27.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

Signature

(048080.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ABBEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 27.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

Signature

(048081.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ABBEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 27.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

Signature

(048083.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ABBEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 27.285.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

Signature

(048084.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**MALERBETRIEB ESCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 62.280.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(047797.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SERILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.642.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(047798.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**EAST COMMERCIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C. Luxembourg B 49.969.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société le 4 juin à 9.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048195.3/536/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 29.831.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

(048046.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.831.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

(048048.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.831.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

(048051.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.831.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

(048054.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.000,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.831.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour la société*

RELIANT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

(048057.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048287.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048289.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048291.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048294.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048295.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048298.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048299.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048302.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048304.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048307.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---



**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

—  
Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048309.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

—  
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048311.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

—  
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048313.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

—  
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048316.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**NILEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 81.959.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048225.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**OPTIQUE BIEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, am Deschensgaart.

R. C. Luxembourg B 95.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2004, réf. DSO-AR00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juin 2004

Pour la FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(902240.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

---

**SCHNEIDER & LIESER LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

H. R. Luxembourg B 78.410.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. Januar 2004*

Punkt 1 der Tagesordnung:

Herr Richard Josef Smidt geb. Schneider, Diplom-Ingenieur (FH) Bauingenieurwesen, wohnhaft in D-54306 Kordel, am Spielberg 9, wird einstimmig zum Geschäftsführer ernannt.

Somit kann die Gesellschaft durch die jeweilige alleinige Unterschrift von Herr Richard Josef Smidt geb. Schneider, wohnhaft in D-54306 Kordel, am Spielberg 9.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

(048384.3/745/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 91.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048580.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 91.694.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 juin 2004 a décidé de renouveler le mandat des gérants en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2005, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- André Elvinger,
- Joerg Schmittem,
- Anne-Caroline Liebaert,
- Robert J. Chitty.

ERNST & YOUNG S.A. a été réélue aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048581.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SERENDIPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.244.

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERENDIPI S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.244, constituée suivant acte reçu en date du 26 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 254 du 12 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katrien Bekaert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

la société PEGASO S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, RCS B 43.075.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Hutin, A. Paulissen, K. Bekaert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 6.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

J. Elvinger.

(048505.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 90.496.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048512.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 90.496.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048508.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE BUREAUTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 101.160.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Michel Baret, responsable commercial, né à Hayange (France) le 9 octobre 1963, demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 1, rue de Lavasseau.

2. La société CHRONOS MANAGEMENT INC., avec siège social à Panama City (République du Panama), une société soumise à la législation de la République du Panama,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama City (République du Panama), le 25 mars 2002,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire de la comparante restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE BUREAUTIQUE S.A., en abrégé C.E.B. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'effectuer l'achat, la vente, l'import, l'export et la location de tous biens et matériels de bureautique ainsi que sa maintenance.

Elle peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet social ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière, ou autrement dans toutes les sociétés existantes ou à créer tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.

## **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

La première personne à laquelle sera délégué la gestion journalière est nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Jean Michel Baret, préqualifié, vingt-cinq actions . . . . .	25
La société CHRONOS MANAGEMENT INC, préqualifiée, soixante-quinze actions. . . . .	75
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante (50) pour cent, de sorte que la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
  2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
  3. Sont nommés administrateurs:
    - a. Monsieur Jean-Michel Baret, préqualifié,
    - b. Monsieur Etienne Baret, retraité, né à Kalisz (Pologne) le 25 octobre 1922, demeurant à F-57290 Fameck (France), 7, rue Marguerite.
    - c. Madame Léa Di Pietrantonio, épouse Baret, aide soignante, née à Thionville (France) le 17 décembre 1965, demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 1, rue Lavausseau.
  4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 85.775.
  5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.
  6. L'assemblée désigne président du conseil d'administration Monsieur Jean-Michel Baret, préqualifié.
  7. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Jean-Michel Baret, préqualifié.
- Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Jean-Michel Baret, préqualifié.

#### *Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Baret, V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 juin 2004, vol. 404, fol. 61, case 10. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé):* Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 juin 2004.

M. Lecuit.

(047021.3/243/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**TEMPERATURE CONTROLLED LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.  
R. C. Luxembourg B 92.723.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Ann De Wintere, gérante d'entreprise, demeurant à B-9870 Olsene, Oudenaardestraat, 145, (Belgique), ici représentée par Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TEMPERATURE CONTROLLED LOGISTICS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen, (R.C. Luxembourg section B numéro 92.723), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 8 mai 2003.

- Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen, à L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, Centre Commercial et Logistique, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa)** Le siège social est établi à Marnach».

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent trente euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kos - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2004, vol. 527, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2004.

J. Seckler.

(047950.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**ELM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.245.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juin 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Walter Svaluto Ferro, domicilié professionnelle au 16, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Madame Nicole Thommes, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Madame Andrea Dany, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03245. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047967.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**TRADEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 101.212.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875, ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TRADEX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous immeubles, droits immobiliers et tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.



Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs de la société ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée,	
quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;

b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;

c) Maître Stéphanie Collmann, avocat, née à Creutzwald (France), le 7 janvier 1977, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pascal Wagner, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2004, vol. 527, fol. 16, case 8.- Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2004.

J. Seckler.

(047911.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 82.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. van Krimpen

Gérant et mandataire

(048664.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.974.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 82.521.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique  
qui s'est tenue le 28 mai 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer le résultat de l'exercice comme suit:
- report à nouveau de la perte de: USD 348.991,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003;
- d'accepter la démission de M. Tim van Dijk, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B et de donner décharge à celui-ci;
- d'accepter la nomination de M. Herman Boersen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B;

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- M. Peter Geiger, Gérant de catégorie A;
- M. Noel Dinsmore, Gérant de catégorie A;
- M. Herman Boersen, Gérant de catégorie B;
- M. Michel van Krimpen, Gérant de catégorie B.

Les mandats des Gérants expireront lors de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

H. Boersen

Gérant de catégorie B et mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048666.3/710/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GLOBUS IMMOBIL INVESTIMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 101.217.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875, ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GLOBUS IMMOBIL INVESTIMENT.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous immeubles, droits immobiliers et tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs de la société ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée,	
quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Mirco Spada, administrateur de société, né à Piombino Dese (Italie), le 11 août 1946, demeurant à I-30030 Martellago, Via Roviego 73 (Italie);

b) Madame Vilma Trentin, administrateur de société, née à Carbonera (Italie), le 16 février 1951, demeurant à I-30030 Martellago, Via Roviego 73 (Italie);

c) Madame Anna Pesce, administrateur de société, née à Scorze (Italie), le 28 août 1965, demeurant à I-30036 Santa Maria Di Sala, Via Pianiga 33 (Italie).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pascal Wagner, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2004, vol. 527, fol. 16, case 9.- Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2004.

J. Seckler.

(048072.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**AGRITOURINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.025.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 juin 2004, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en d'administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Diego Lissi, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano. Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047990.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**SES FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

—

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 31 mars 2004 le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 17 mai 2004.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Un mandataire

J. Schulte

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048223.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**L-TRAVAUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, 134, rue Principale.  
H. R. Luxemburg B 99.598.

Im Jahre zweitausendvier, den siebenten Juni.  
Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft LIEWER, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, niedergelassen und mit Gesellschaftssitz in D-54516 Wittlich-Dorf, Alfthalstrasse 26, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 1088,

hier vertreten durch Rechtsanwalt Cathy Arendt, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 4. Juni 2004, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar bittet folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannte Gesellschaft ist alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung L-TRAVAUX, S.à r.l., mit Sitz in Münsbach, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer R.C. Luxemburg B 99.598, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 2. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 462 vom 3. Mai 2004.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, fasst folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss:*

Der Gegenstand der Gesellschaft wird abgeändert und der bestehende Artikel 3.- durch folgenden Wortlaut ersetzt:

«**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Tief- und Straßenbauarbeiten, Bauarbeiten jeder Art, der Vertrieb von Baumaterial, sowie die Durchführung aller im Baugewerbe vorkommenden Geschäfte.

Die Gesellschaft ist berechtigt, im In- und Ausland gleichartige oder ähnliche Unternehmen zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen, deren Vertretung zu übernehmen, sowie Zweigniederlassungen zu gründen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktionen auf eigene Rechnung ausführen und weiterhin jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann».

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Arendt, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Juni 2004.

J.-P. Hencks.

(046695.3/216/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**L-TRAVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Münsbach, 134, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 99.598.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

*Notaire*

(046698.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2004.

---

**BERLYS FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 59.873.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(048240.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**PP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 101.224.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-2343 Luxembourg, 137, rue des Pommiers.

2.- Monsieur Philippe Fettes, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PP DEVELOPMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre à un tiers tout ou une partie de ses actions, il devra d'abord notifier par lettre recommandée avec accusé de réception ladite vente aux autres actionnaires. Les autres actionnaires auront quinze jours ouvrables afin de se décider sur l'acceptation ou non des conditions énoncées par le vendeur.

En cas de refus du prix de vente demandé par l'actionnaire vendeur ce prix sera déterminé par un collège d'experts de trois membres dont un sera nommé par chaque partie et le troisième sera désigné de commun accord par les deux premiers ou en cas d'impossibilité par eux de trouver un accord à cet effet par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

En cas de désaccord sur le prix à la fin de la procédure, qui devra intervenir dans les 2 mois du refus du prix de vente initial, les actionnaires devront autoriser l'actionnaire vendeur de vendre à des tiers.

Les actionnaires garderont cependant un droit de préemption aux conditions auxquelles les acquéreurs tiers potentiels se seraient engagés d'acheter ces parts.

Les délais mentionnés dans la présente section commencent à courir à la date figurant sur l'accusé de réception.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société ne saurait accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B, soit par la signature conjointes de tous les administrateurs.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 janvier à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-2342 Luxembourg, 137, rue des Pommiers, cinq cents actions. . . . .	500
2.- Monsieur Philippe Fettes, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions: . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:



- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.  
 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
 a) Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, né à Luxembourg, le 2 juillet 1963, demeurant à L-2342 Luxembourg, 137, rue des Pommiers, administrateur avec pouvoir de signature A;  
 b) Monsieur Philippe Fettes, employé privé, né à Neuchâtel, (Suisse), le 7 décembre 1970, demeurant à L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier, administrateur avec pouvoir de signature B;  
 c) Madame Claudine Zahlen, employée de l'Etat, née à Luxembourg, le 17 mai 1971, demeurant à L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier, administrateur avec pouvoir de signature B.  
 3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.  
 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
 - FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES de L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
 5.- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.  
 6.- Le siège social est établi à L-1880 Luxembourg, 160, rue Pierre Krier.  
 Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.  
 Signé: P. Pirrotte, P. Fettes, J. Seckler.  
 Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 2004, vol. 527, fol. 9, case 2. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé):*G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Junglinster, le 8 juin 2004. J. Seckler.  
 (048112.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**INVESTOIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
 R. C. Luxembourg B 57.050.

—  
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 juin 2004 que:  
 - Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
 - Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
 ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.  
 - Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
 a été élu Administrateur pour la même période en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire.  
 - Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
 a été réélu Commissaire aux comptes pour la même période.  
 Luxembourg, le 3 juin 2004.  
 Pour extrait conforme  
 Signature  
 Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02875. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(047996.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**JACQUET INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
 R. C. Luxembourg B 49.219.

—  
 Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2004*

Affectation du résultat: la perte de EUR 37.611,50 est reportée sur l'exercice suivant.  
 La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048008.3/279/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ELECTRICITE KYLL S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.  
H. R. Diekirch B 101.203.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Michael Kyll, Elektrikermeister, geboren am 13. April 1973 in Prüm, wohnhaft in D-54687 Arzfeld (Deutschland), Hauptstrasse 15;
2. Dame Kerstin Bauer, Angestellte, geboren am 30. November 1976 in Prüm, wohnhaft in D-54687 Arzfeld (Deutschland), Hauptstrasse 15.

Diese Erschienenen, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

**Kapitel I. Benennung - Sitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung ELECTRICITE KYLL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch gewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf, die Reparaturen sämtlicher Elektroinstallationen für Privatleute, Gewerbe und Industrie, die Montage von Photovoltaikanlagen, die Installation von Netzwerken für EDV-Anlagen (LAN), die Installation von Telekommunikationseinrichtungen (Analog, ISDN, DSL), die Installation von Alarmanlagen, den Satellitenantennenbau (Digital/Analog), den Anschluss an das Kabelnetz (TV), den Kundendienst für Privat, Gewerbe und Industrie, Wartung, Reparatur sowie die Ausführung von E-Check, den Schaltschrankbau mit Elektro CAD Projektierung, die Beleuchtungstechnik (Planung und Ausführung).

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Kapitel II. Gesellschaftskapital - Aktien**

**Art. 5.**

Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), eingeteilt in fünfzig (50) Aktien zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

**Kapitel III. Verwaltung - Übertragung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

**Art. 8.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

**Art. 12.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### Kapitel V. Generalversammlung

**Art. 13.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 14.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Mai im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art 16.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

#### Kapitel VI. Geschäftsjahr - Verteilung des Reingewinnes

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 18.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### Kapitel VII. Auflösung - Liquidation

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

#### Kapitel VIII. Allgemeines

**Art. 20.** Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

##### *Zeichnung der Aktien*

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Herr Michael Kyll, vorgenannt, dreissig Aktien: .....	30
2. Dame Kerstin Bauer, vorgenannt, zwanzig Aktien: .....	20
Total: fünfzig Aktien: .....	50

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von fünfzigtausend (50.000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrühren.

*Feststellung*

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendachthundert Euro (1.800,- EUR).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herrn Michael Kyll, vorgeannt;

2. Herr Daniel Schlechter, Heizungsinstallateur, geboren am 29. Januar 1961 in Clerf, wohnhaft in Vianden, 64, rue du Sanatorium;

3. Herr Edgard Barthel, Installationsmeister, geboren am 18. August 1964 in Neuerburg, wohnhaft in D-54673 Ammeldingen, Hauptstrasse 9.

3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:

Herrn Michael Kyll, vorgeannt.

4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift von Herrn Michael Kyll, vorgeannt, oder durch die gemeinsame Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden mit einem Verwaltungsratsmitglied.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: die Aktiengesellschaft: SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz in L-8080 Bartringen; 36, route de Longwy.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kyll, K. Bauer, F. Unsen

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2004, vol. 614, fol. 18, case 3. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): Siebenaler.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 16. Juni 2004.

F. Unsen.

(902176.3/234/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

**SES GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 81.267.

## EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 6 mai 2004, M. Gilbert Ernst a été élu administrateur de la catégorie B en remplacement de M. Raymond Kirsch.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2004, M. Kevin Copp a été coopté administrateur de la catégorie A en remplacement de Dr. Raphael Kübler.

*Réviseur d'Entreprises:*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 10 juin 2004.

Pour réquisition - inscription

*Pour la société*

*Un mandataire*

R. Steichen

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04040. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048236.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**RHOM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1363 Howald, 10, rue du Couvent.

R. C. Luxembourg B 95.536.

In the year two thousand and four, on the seventh of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

- The company under the laws of Belize DRAVYA SIDDHI CORPORATION, with registered office in Belize City, 60 Market Square, (Belize),

here represented by Mrs. Frédérique Lerch, avocat à la cour, professionally residing at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company RHOM INTERNATIONAL, S.à r.l., having its registered office in L-1363 Howald, 10, rue du Couvent, (R.C. Luxembourg section B number 95.536), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of August 2003, published in the Mémorial C Number 1034 of the 7th of October 2003.

- That the issued share capital is fixed at twelve thousand and five hundred thousand euros (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred euros (100.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolution according to the agenda:

*Resolution*

The sole partner, represented as said before, decides to change the social purpose and subsequently to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation as follows:

**«Art. 3. Corporate Object (first paragraph)**

The purpose of the company is the realization and the sale of computer software programs just as the formation to use these programs».

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société de droit de Belize DRAVYA SIDDHI CORPORATION, avec siège social à Belize City, 60 Market Square, (Belize),

ici représentée par Madame Frédérique Lerch, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée RHOM INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1363 Howald, 10, rue du Couvent, (R.C. Luxembourg section B numéro 95.536), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1034 du 7 octobre 2003.

- Que le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

**«Art. 3. Objet (premier alinéa)**

L'objet de la Société est la réalisation et la vente de programmes informatiques ainsi que la formation à l'utilisation de ces programmes».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lerch, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2004, vol. 527, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2004.

J. Seckler.

(047648.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**RHOM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 10, rue du Couvent.

R. C. Luxembourg B 95.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2004.

*Pour la société*

Signature

(047650.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**PROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.660.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROP S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(048341.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SCOTT & KROHN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 19.679.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 2 mai 2002 que:

Monsieur Kamal Akoui, avocat, né le 27 août 1950, demeurant à Via Peri 9, CH-6901 Massagno (Suisse), a été coopté administrateur-délégué en remplacement de Madame Anne-Marie Akoui, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04770. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048322.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**PUBLIMAIL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.573.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PUBLIMAIL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, (R.C. Luxembourg section B numéro 70.573), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 706 du 23 septembre 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Edmond Schroeder:

- en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 827 du 11 novembre 2000,

- en date du 10 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 806 du 25 septembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 427 du 16 mars 2002,

ayant un capital social fixé lors de la constitution à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées, évalué à 30.986,69 EUR.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Hody employée privée, demeurant à Escherange (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Emilie Arnold, employée privée, demeurant à Longwy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du Jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne Madame Astrid Graf, administratrice de sociétés, née à Saverne, (France), le 13 février 1960, demeurant à L-2729 Luxembourg, 16, Place St. Willibrord, comme liquidateur de la société:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hody- E. Arnold - C. Wetzel - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2004, vol. 527, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2004.

J. Seckler.

(048031.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**ALUDEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.591.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / administrateur

(048239.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**BLATTEUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048241.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**CAMOZE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.787.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048242.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**PROGIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048675.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**PROGIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.118.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004*

En date du 27 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'appeler Madame Agnès Laruelle à la fonction de Commissaire aux Comptes, pour un mandat de 6 ans venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048680.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---



**PROCTER AND GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.720.

*Résolution du Conseil d'Administration*

Les Gérants, conformément à l'article 9 des statuts, par la présente résolution datée et signée par tous les Gérants:  
- Nomment Monsieur Willy Delvaux en tant que Gérant chargé de la gestion administrative et commerciale de PROCTER AND GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l. et donne pouvoir à Monsieur Willy Delvaux, gérant de la Société, de conduire la gestion journalière de la Société et d'engager par sa seule signature la Société pour tout acte effectué dans le cadre de la gestion journalière administrative et commerciale.

Le 7 juin 2004.

W. Delvaux / E. Fondaire.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05105. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048361.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FINACAP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 9.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048244.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FRACO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048245.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GIBRALTAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.594.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048246.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 7.515.000,- USD.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.355.

Sur base du registre des actionnaires de la société FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., il apparaît que le capital social est détenu comme suit à ce jour:

- FOSTER WHEELER LLC, ayant son siège social au Perryville, NJ 08809 New Jersey, USA, nombre d'actions: 248.500.

- PERRYVILLE SERVICE COMPANY LTD, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, HM 1022, Hamilton HM CX, Bermuda, nombre d'actions: 2.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048332.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**L.G. CONSULTING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero.

R. C. Luxembourg B 101.205.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Julio Gonçalves Teixeira Da Silva, agent d'assurances, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, Ici représenté par Monsieur Gaël Laffalize, employé privé, demeurant à B-Arlon,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mai 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il ait, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de L.G. CONSULTING.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Berchem.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit de la localité par simple décision de la gérance et dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé ou des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet d'exercer, par l'intermédiaire de personnes dûment agréées, l'activité d'agence et de représentation dans toutes les branches d'assurances.

Dans le cadre de cette activité, elle peut négocier tous contrats d'assurances pour compte de tous assureurs et faire toutes prestations de services en rapport avec son objet.

La société a également pour objet la gestion de patrimoine.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) Euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Julio Gonçalves Teixeira Da Silva.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. neuf

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

*Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinquante (1.050,-) Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Laffalze, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 2004, vol. 427, fol. 87, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2004.

U. Tholl.

(047924.3/232/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.618.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(048354.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.618.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001 de FIN. AP S.p.A. (SAATI GROUP), enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(048353.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du 10 Septembre.

R. C. Luxembourg G 2.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2003**

<i>Actif</i>	EUR
<i>Actif immobilisé</i>	
Immobilisations corporelles	
Immeubles . . . . .	271.063,45
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .	19.586,58
Total actif immobilisé . . . . .	290.650,03
<i>Actif circulant</i>	
<i>Créances</i>	
Fonds résultant de legs en cours de liquidation . . . . .	675.000,00
Créances liées au cofinancement de projets d'aide . . . . .	1.960.000,00
Autres créances . . . . .	194.874,94
	2.829.874,94
<i>Valeurs mobilières</i>	
Titres de placement . . . . .	430.480,94
Titres ILEP . . . . .	1.514,31
	431.995,25
<i>Avoirs en banques</i>	
Dépôts . . . . .	4.449.807,08
Comptes courants . . . . .	119.473,51
	4.569.280,59
Total actif circulant . . . . .	7.831.150,78
<i>Frais constatés d'avance</i> . . . . .	7.190,00
Total actif . . . . .	8.128.990,81

*Passif*

<i>Capitaux propres</i>	
Résultats reportés . . . . .	8.063.557,24
<i>Frais de fonctionnement à payer</i> . . . . .	33.647,43
<i>Résultat de l'exercice</i> . . . . .	31.786,14
Total passif . . . . .	8.128.990,81

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003**

	EUR
<i>Revenus</i>	
<i>I. Revenus relatifs aux projets d'aide</i>	
Dons . . . . .	1.050.675,23
Legs . . . . .	550.436,95
Subsides . . . . .	10.013,89
Cofinancements . . . . .	2.140.020,61
Vente de matériel pour la récolte de fonds . . . . .	1.480,80
Ristournes au Ministère de la Coopération . . . . .	-
	3.752.627,48
<i>II. Autres revenus</i>	
Remboursement des frais de fonctionnement . . . . .	183.913,46
<i>Frais</i>	
<i>I. Frais relatifs aux projets d'aide</i>	
Aides de l'exercice (projets, subsides) . . . . .	- 3.444.105,10
Dépenses de suivi des projets . . . . .	- 62.042,76
Frais de sensibilisation . . . . .	- 181.316,77
Affiliations nationales et internationales . . . . .	- 27.713,20
Ristournes des partenaires . . . . .	-
	- 3.715.177,83

<i>II. Frais de fonctionnement</i>	
Rémunérations et charges sociales . . . . .	- 200.059,16
Amortissements sur immobilisations corporelles . . . . .	- 21.900,67
Autres frais de fonctionnement . . . . .	- 91.125,08
	313.084,91
<i>Solde positif/négatif</i>	- 91.721,80
<i>Revenus financiers</i>	
Revenus des valeurs mobilières . . . . .	11.754,85
Revenus des avoirs en banques . . . . .	123.742,73
<i>Frais financiers</i>	
Autres frais financiers . . . . .	- 11.989,64
<i>Résultat de l'exercice.</i> . . . . .	31.786,14

*Budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004*

<i>Frais</i>	EUR	<i>Revenus</i>	EUR
<i>I. Frais relatifs aux projets d'aide</i>		<i>I. Revenus relatifs aux projets d'aide</i>	
1. Aides de l'exercice (projets, ...) . . . . .	3.300.000	1. Dons et subsides . . . . .	1.565.000
2. Dépenses de suivi des projets . . . . .	65.000	2. Cofinancements . . . . .	2.000.000
3. Frais de sensibilisation . . . . .	220.000	<i>II. Autres revenus</i>	
<i>II. Frais de fonctionnement</i>		1. Remboursement des frais de fonctionne- ment . . . . .	185.000
1. Rémunérations et charges sociales . . . . .	200.000	<i>III. Revenus financiers.</i> . . . . .	
2. Frais généraux et amortissements . . . . .	100.000		135.000
	3.885.000		3.885.000

J. Hilger  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05386. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048496.3//83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du 10 Septembre.

R. C. Luxembourg G 2.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administratin du 30 avril 2004*

Madame Manon Juncker a posé sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU.

Sa candidature est acceptée par tous les membres présents.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048494.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**AL ALAMIYAH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 40.531.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2004*

Affectation du résultat: la perte de EUR 5.657,82 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048012.3/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

**QUADRINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 101.227.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Vincenzo Quadrini, cuisinier, né à Bouzonville (France), le 10 juin 1965, demeurant à F-57330 Entringe, 31, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de QUADRINI, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Vincenzo Quadrini, cuisinier, né à Bouzonville (France), le 10 juin 1965, demeurant à F-57330 Entringe, 31, rue Principale.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Vincenzo Quadrini, cuisinier, né à Bouzonville (France), le 10 juin 1965, demeurant à F-57330 Entringe, 31, rue Principale.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Quadrini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2004, vol. 527, fol. 17, case 1.- Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2004.

J. Seckler.

(048106.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

#### **AUBE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.307.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUBE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B numéro 82.307, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1146 du 12 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Schoenahl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du Jour:*

1. Décision de modifier l'article 7, alinéa 5, des statuts de la manière suivante:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, un administrateur résident et un administrateur non résident, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil».

2. Décision d'augmenter le nombre d'Administrateurs pour le porter de 3 à 4.

3. Décision de ratifier la cooptation de Monsieur Roberto Piatti, commercialiste, aux fonctions d'Administrateur.

4. Décision de nommer Monsieur Francesco Acerbi, consultant indépendant, aux fonctions d'Administrateur.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article sept, alinéa cinq, des statuts de la manière suivante:

«**Art. 7. (alinéa cinq)** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, un administrateur résident et un administrateur non résident, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la société pour le porter de trois (3) à quatre (4).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation du 7 mai 2004 de Monsieur Roberto Piatti, commercialiste, né à Como (Italie), le 12 janvier 1957, demeurant à Milan, Corso Garibaldi 49 (Italie), aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Francesco Acerbi, consultant indépendant, né à Crema (Italie), le 8 mai 1969, demeurant à Milan, Via Sebeto 1 (Italie), aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen - C. Schoenahl - A. Leblon - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2004, vol. 527, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2004.

J. Seckler.

(047952.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.